

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

Séance du jeudi 26 juin 2025
Authume - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE
Secrétaire de séance : Monsieur Bernard GUERRIN

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 66
Nombre de procurations : 9
Nombre de votants : 75
Date de la convocation : 19 juin 2025
Date de publication : 3 juillet 2025

Conseillers présents

FICHERE Jean-Pascal	STOLZ Julien	MARCHAND Sylvette
MICHAUD Dominique	THEVENIN Hélène	MBITEL Mohamed
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	TRONCIN Dominique	MIRAT Maryline
DAUBIGNEY Jean-Michel	CHEVAUX Bruno	REBILLARD Jean-Michel
JEANNET Nathalie	ROBERT Jean-Claude	ROCHE Paul
MEUGIN Olivier	MATHIOT Agnès	BREMOND Gabriel
GUERRIN Bernard	GINDRE Denis	RIOTTE Christine
SOLDAVINI Grégory	VERNE Pierre	CHAPIN Jean-Paul
FERNOUX-COUTENET Gérard	CHAUCHEFOIN Gérard	JEANNEROD Georges
GAUTHRAY-GUYENET Thierry	CHAUTARD Christophe	DIEBOLT Alain
MONNERET Christophe	ANTOINE Patricia	PANNAUX Joël
ROY Jean-Yves	BERTHAUD Mathieu	GUIBELIN Hervé
CALINON Séverine	CHAMPANHET Stéphane	MILLIER Cyril
CROISERAT Jean-Luc	CUINET Jean-Pierre	VIVERGE Patrick
GAGNOUX Jean-Baptiste	DELAINE Isabelle	DAVID Françoise
GUIBELIN Marie-Rose	DOUZENEL Alexandre	SAGET Emmanuel
HOFFMANN Maurice	DRAY Frédérique	SANCEY Pascal
LEPETZ Joëlle	GIROD Isabelle	PERNOUX Annie
MANGIN Isabelle	HERRMANN Nadine	DEJEAN Sylvie
PECHINOT Jacques	JABOVISTE Philippe	LEGRAND Jean-Luc
RYAT Thomas	JARROT-MERMET Laëtitia	

Conseillers suppléés

BERNARDIN Daniel suppléé par DUTHU Sébastien	JACQUOT Patrick suppléé par KEDZIORA Sandrine
BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David	LABOUROT Céline suppléée par PESENTI Bruno

Conseillers absents ayant donné procuration

LEFEVRE Jean-Philippe donne procuration à DOUZENEL Alexandre
DEMORTIER-BLANC Catherine donne procuration à CHAMPANHET Stéphane
GERMOND Daniel donne procuration à ANTOINE Patricia
GOMET Nicolas donne procuration à HERRMANN Nadine
GRUET Justine donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste
NONNOTTE-BOUTON Catherine donne procuration à MARCHAND Sylvette
HENRY Micheline donne procuration à ROBERT Jean-Claude
CALLEGHER Aline donne procuration à DEJEAN Sylvie
RIGAUD Fabien donne procuration à MONNERET Christophe

Conseillers absents non suppléés et non représentés

LACROIX Olivier	DRUET Timothée	MATHEZ Christian
BONIN Jean-Luc	EMONIN Laurent	GINET Gérard
PAUVRET Emeric	GRUET Olivier	LAGNIEN Jacques

Objet : Acquisition de terrains à la SEM AKTYA

Rapporteur : Monsieur Thomas RYAT

Depuis décembre 2021, la société Jurassienne Française de Céramique occupe, en qualité de locataire, l'ancien site Jacob Delafon à Damparis, avec l'ambition d'en devenir propriétaire à terme.

Lors de la répartition initiale des emprises entre les deux nouveaux propriétaires (la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la société d'économie mixte (SEM) AKTYA), et afin de répondre à une demande de l'entreprise locataire, une première limite de propriété avait été fixée en retrait de la clôture existante, permettant un accès périphérique au bâtiment notamment pour l'utilisation de nacelles dans le cadre d'interventions techniques.

Cependant, en fin d'année 2024, l'entreprise a exprimé des difficultés concernant l'entretien des espaces verts situés à l'ouest du site.

À la suite d'échanges constructifs entre la société Jurassienne Française de Céramique, AKTYA (propriétaire des lieux) et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, il a été décidé, au début de l'année 2025, de repositionner la limite de propriété directement sur la clôture existante. Cette nouvelle délimitation permet de clarifier la répartition foncière et de faciliter la gestion et l'entretien des zones concernées.

Dans ce cadre, il a été convenu de procéder à l'acquisition par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole d'une emprise foncière de 252 m² issue de la parcelle cadastrée section AO n° 254, ainsi que 14 m² issue de la parcelle AO n° 251, soit une surface totale de 266 m². Cette cession sera réalisée à l'euro symbolique.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :

- **D'APPROUVER** l'acquisition à la SEM AKTYA d'une partie des parcelles AO n° 251 et 254 pour une superficie totale de 266 m² en cours de bornage,
- **DE PRÉCISER** que cette acquisition est consentie à l'euro symbolique,
- **DE PRÉCISER** que l'intégralité des frais de géomètre et notaire sont à la charge de la SEM AKTYA,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'acte de vente à intervenir ou tout document y afférent.

SCRUTIN	POUR : 75	ABSTENTION(S) : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 9 PROCURATION(S)	

*Fait à Authume, le 26 juin 2025.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,*

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances/Commande Publique
- Pôle Attractivité et Aménagement du Territoire/Urbanisme
- AKTYA – 6 rue Louis Garnier, 25000 Besançon
- Etude LEGATIS Notaires – Avenue de Northxich, 39100 Dole

Jean-Pascal FICHERE.



ABCD

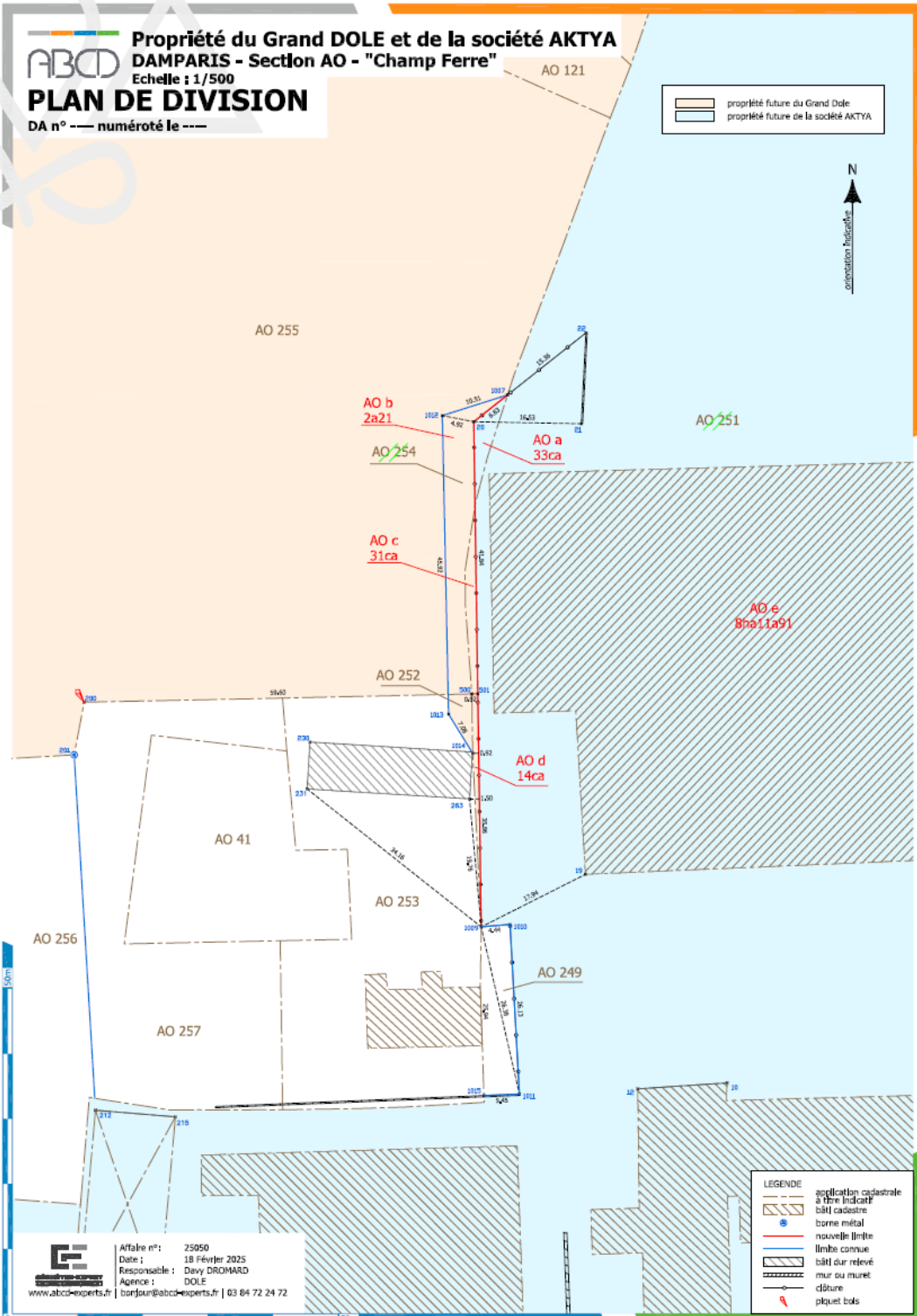
Propriété du Grand DOLE et de la société AKTYA
DAMPARIS - Section AO - "Champ Ferre"

Echelle : 1/500

PLAN DE DIVISION

DA n° --- numéroté le ---

propriété future du Grand Dole
propriété future de la société AKTYA



Affaire n° : 25050
Date : 18 Février 2025
Responsable : Davy DROMARD
Agence : DOLE
www.abcd-experts.fr | borjoun@abcd-experts.fr | 03 84 72 24 72

LEGENDE	
	application cadastrale à titre indicatif
	bâti cadastre
	borne métal
	nouvelle limite
	limite connue
	bâti dur relevé
	mur ou muret
	clôture
	plaquelet bois